

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Taxes foncières et réforme des impôts locaux : les propriétaires touchés au portefeuille – jusqu’à 37 % d’augmentation en dix ans !

Christophe Demerson, Président de l’UNPI, a présenté aujourd’hui les résultats de la 15<sup>ème</sup> édition de l’Observatoire National des Taxes Foncières (période 2010-2015-2020 et premières tendances pour 2021).

**En 5 ans, la taxe foncière a augmenté de 11,4 % soit six fois plus vite que les loyers (+ 2,0 %) et trois fois plus vite que l’inflation (+ 2,7 %).**

**En 10 ans, la taxe foncière a bondi de 27,9 % soit trois fois plus que les loyers (+ 9,7 %) ou l’inflation (+ 8,9 %).**

La hausse des taux d’imposition double l’augmentation liée à la revalorisation annuelle des valeurs locatives (de 6,1 % en cinq ans et 14,2 % en dix ans). Les propriétaires subissent également la multiplication des taxes additionnelles de type taxe GEMAPI.

Par ailleurs, dans le cadre de la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales, la part de taxe d’habitation au profit des syndicats de communes et celle au profit des intercommunalités en charge de la prévention des inondations (via la taxe GEMAPI) sont progressivement réparties sur les seuls redevables des autres impôts locaux. Le taux de taxe GEMAPI prélevé avec la taxe foncière atteint 1,64 % dans certaines parties du territoire ! Sans compter les frais de rôle de l’Etat, qui atteignent 9 % du montant à payer.

Ces reports de taxe d’habitation sur la taxe foncière sont d’ores et déjà palpables. Mais les propriétaires sont davantage inquiets à l’idée que les collectivités préféreront à nouveau augmenter les taux pour compenser les pertes de taxe d’habitation.

Un seul constat demeure : **ce sont les propriétaires – 60 % des français – qui payent.**

**Christophe DEMERSON appelle à nouveau l’Etat et les collectivités territoriales à un pacte de fiscalité avec les propriétaires, qui ne peuvent plus payer les divers ajustements budgétaires.**

**Enfin, à l’heure où les propriétaires sont contraints d’améliorer la performance énergétique de leur logement, il est primordial que les collectivités exonèrent temporairement de taxe foncière les logements anciens faisant l’objet de travaux de rénovation énergétique (seul 1 % des communes appliquaient en 2020 cette exonération facultative).** Par comparaison, 11 % des communes ont supprimé l’exonération de taxe foncière pour les logements neufs. Une compensation de l’Etat serait souhaitable.

L’UNPI demande d’ailleurs l’inscription d’**une règle d’or dans la réforme des valeurs locatives** afin que les rénovations énergétiques ne se répercutent pas sur les taxes foncières et taxes

d'habitation résiduelles. En attendant, il faut bloquer toute revalorisation due à une rénovation énergétique, au niveau du lot, ou de la copropriété (isolation, typologie de chauffage, etc.).

*L'UNPI est une Fédération nationale, présidée par Christophe Demerson, représentant les propriétaires et copropriétaires immobiliers privés dont elle défend les intérêts. Elle œuvre pour la promotion du droit de propriété face à une législation virulente et une fiscalité écrasante. Interlocuteur connu, reconnu et écouté, l'UNPI à travers son réseau de 100 chambres syndicales de propriétaires est présente sur l'ensemble du territoire.*

**Dossier taxes foncières sur [www.unpi.org](http://www.unpi.org) Résultats pour 35 500 communes**

Twitter : [@UNPI\\_FR](https://twitter.com/UNPI_FR)

<https://www.facebook.com/unpinationale/>

Linkedin : <https://fr.linkedin.com/company/union-nationale-des-proprietaires-immobiliers>

### **Contacts presse**

Presse UNPI 01 44 11 32 52 [presseunpi@unpi.fr](mailto:presseunpi@unpi.fr)

Frédéric ZUMBIEHL 01 44 11 32 48 [fzumbiehl@unpi.fr](mailto:fzumbiehl@unpi.fr)